

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 11/09/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria.

Avaient donné pouvoir :

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 29
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-140 - DÉNOMINATION DES VOIES DU PARC URBAIN

M. BOUTRY, rapporteur, rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Les voies du parc urbain ne sont pas actuellement dénommées, rendant difficile leur géolocalisation et signalisation. C'est pourquoi il est proposé d'attribuer les noms suivants :

- Accès au parking du Parc : **Allée du Souvenir**
- Passage situé entre la mairie et le parking du Parc : **Passage du Parc**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la dénomination Allée du Souvenir et Passage du Parc pour les voies communales du Parc urbain

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 24 SEP. 2024


Le Maire, Victor DENOUVION


Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS